



DEPARTEMENT 68

AUDIT DDPN



Une délégation Alternative Police CFDT composée de Mesdames MAOUI Habyba et MESSAOUDI Nouara était reçue aujourd'hui par la mission IGA - IGPN - IGJ à la DDSP du Haut-Rhin dans le cadre de la DDPN.

Propositions et constat d'Alternative Police CFDT sur la DDPN

Les délais sont jugés peu pertinents et précipités alors même que la PN connaît aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements de ses outils numériques (LRPPN, PPN, ...).

- Les inquiétudes sont très nombreuses parmi les collègues de la PAF, de la SD et de la PJ de même qu'au sein des personnels administratifs qui redoutent des relocalisations .

- La réforme n'est pas attendue par les collègues et sa plus-value n'est pas apparente ; cette réorganisation ne répond pas aux maux de la filière judiciaire et devrait pour cela s'accompagner d'une réflexion conjointe avec la Justice pour évoquer le sujet de la réforme de la procédure pénale quant à elle très attendue , le risque de non-adhésion est élevé .

- Dans le même esprit, ne faudrait-il pas saisir l'occasion pour acter le continuum de sécurité, notamment avec les polices municipales de plus en plus dotées de moyens et lui confier, par exemple, le traitement des contraventions ?

- Ce serait également l'occasion d'homogénéiser la note cadre de réforme de la DCSP, les bureaux de police étant tantôt rattachés au SVP, tantôt à la SD ce qui a des conséquences sur l'avancement des CEA dans le cadre de la filière judiciaire.

- Cette réforme devra également prévoir une révision de la cartographie OPJ .

- Les difficultés logistiques liées au regroupement des services sont redoutées compte tenu des capacités bâtementaires à la DDSP 68.

Alternative Police CFDT a fait remonter l'inquiétude légitime de nos collègues de la PAF et de la PJ.

Pour la PJ:

Quel avenir et quelles missions?

Les arrêtés d'affectation seront-ils modifiés ?

Le secret de l'enquête sera-t-il préservé ?

Pour la PAF

Quel avenir pour la BMR 68?

La DDPN doit se faire avec l'adhésion des policiers concernés et non au détriment des agents.

Notre priorité : Défendre vos intérêts

Notre devoir : Vous informer